

Gouvernement du Québec

Décret 203-2025, 26 février 2025

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la 26^e réunion des ministres fédérale-provinciaux-territoriaux responsables des aînés qui se tiendra les 4 et 5 mars 2025

ATTENDU QUE la 26^e réunion des ministres fédérale-provinciaux-territoriaux responsables des aînés se tiendra à Moncton, au Nouveau-Brunswick, les 4 et 5 mars 2025;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé, de la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé et du ministre responsable des Relations canadiennes :

QUE la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, madame Sonia Bélanger, dirige la délégation officielle du Québec à la 26^e réunion des ministres fédérale-provinciaux-territoriaux responsables des aînés qui se tiendra les 4 et 5 mars 2025;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, soit composée de :

Monsieur Étienne Bouchard
Directeur de cabinet
Ministère de la Santé et des Services sociaux;

Monsieur Daniel Paré
Sous-ministre
Ministère de la Santé et des Services sociaux;

Madame Valérie Fontaine
Directrice des affaires intergouvernementales et internationales
Ministère de la Santé et des Services sociaux;

Monsieur Sébastien Côté
Conseiller en relations intergouvernementales
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes
Ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

85107

